

# Avis de course



## Les 40 MILLES

**Dimanche 20 août 2017**

*Epreuve comptant pour :*

*Le championnat départemental & le Trophée Habitable -CCI 22- Ports des Côtes d'Armor  
2017*

### Programme

**Samedi 19 août : 17h/20h contrôle des inscriptions**

**Dimanche 20 août : manches en baie de Saint-Brieuc**

**20H30 repas des équipages & remise des prix**



### Les flottes :

Une flotte comptant pour le **championnat de bassin départemental habitable 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor** :

- **Ailes Marines** : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Crédit Agricole des Côtes d'Armor** : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

Une flotte comptant pour le **Trophée Habitable de bassin 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor** :

- **Grande Croisière** : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Petite Croisière** : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

## La course

La régates se déroule sur la journée du dimanche 20 août 2017 ; elle comporte une ou plusieurs manches dans la baie de Saint-Brieuc. Les parcours seront de type côtier ou technique.

## La convivialité

Un repas des équipages est prévu le dimanche 20 août à partir de 20H30 au Yacht Club (participation de 10€/personne).

La proclamation des résultats et la remise des prix se dérouleront le dimanche soir.

## Les règles de course

La course est régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements de la formule OSIRIS Habitables de la FF Voile en vigueur, le règlement UNCL pour la flotte IRC, le règlement du championnat et le trophée habitable 2017-CCI 22-ports des côtes d'Armor, l'avis de course, les instructions de course et leurs éventuels avenants. En cas de litige, chacun de ces règlements prévaut sur le précédent.

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet quelques jours avant la date d'inscription.

## La sécurité

La course est ouverte aux bateaux armés pour un éloignement à moins de six milles d'un abri. VHF obligatoire (**canal 77**) et autonomie moteur de la durée de la course.

## Les équipages

Les coureurs sont obligatoirement licenciés à la FFV (licence annuelle ou temporaire + signée médecin) ; des licences journalières pourront être prises durant les inscriptions.

## Le classement

Le classement de chaque course sera établi en temps compensé avec attribution de points. Le classement général sera déterminé au total des points attribué dans chaque course.

## L'inscription

Les inscriptions auront lieu au **Yacht Club du Val André** de 17h à 20 H le samedi 19 août 2017.

Les droits d'inscription sont de **40 euros**.

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet : [ycva.fr](http://ycva.fr)

Pour vous préinscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription (disponible sous format Word) et de nous la renvoyer à [ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr)

**Important : se munir de votre certificat OSIRIS pour les inscriptions.**

*Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée!*

**Yacht Club du Val André**

**BP 43**

**22370 Pléneuf Val André**

**Tél : 02 96 72 21 68 ou 06 76 21 04 75**



*Mail : [ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr) site WEB : [ycva.fr](http://ycva.fr)*